

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SCÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 4 mai 2015 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Joanne Mayer, Lynn Visentin, Michèle Logue-Wakeling et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

Étant absent : le conseiller Charles Kealey

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Citoyenne exprime ses préoccupations face à l'étude sur la zone agricole – demande que les procès-verbaux soient mis à la disposition des résidents à la bibliothèque de Low.
2. Marché de produits locaux – une bonne idée pour Low
3. Questions sur l'application du Q2-R22 dans la municipalité.
4. Avis d'une citoyenne à ses concitoyens : vérifiez les détails de votre propriété sur le registre foncier

3) PROCÈS-VERBAL

#70-05-2015

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 13 avril 2015 soit accepté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) ORDRE DU JOUR

#71-05-2015

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) DÉBOURSÉS ET SALAIRES

#72-05-2015

IL EST RÉSOLU QUE la liste #05-2015 des déboursés pour la période du 14 avril 2015 au 4 mai 2015 totalisant un montant de 153 427,75\$ ainsi que le montant de 6 576,41 pour des frais judiciaires soient acceptés;

QUE les salaires nets versés pour la période du 14 avril 2015 au 5 mai 2015 totalisant un montant de 22 830,46\$ soient acceptés;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #72-05-2015, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois d'avril.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Un rapport est présenté par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité d'administration.

(6.1.2) VÉRIFICATEURS

#73-05-2015

IL EST RÉSOLU par le conseil que la municipalité de Low demande des soumissions par invitations pour des services de comptabilités afin d'effectuer l'audit des livres municipaux pour 2015, tel qu'exigé par le Ministère des affaires municipales et l'Occupation du territoire.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.3) DRAPEAUX

#74-05-2015

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat de 3 drapeaux du Canada ainsi que 3 drapeaux du Québec.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.4) PRÉSENCES AUX COMITÉS

#75-05-2015

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire, Morris O'Connor à participer et à assister à toutes les réunions de comités du conseil.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) BABILLARD

#76-05-2015

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat d'un babillard et qu'il soit installé à Venosta sur un site approuvé par l'Association récréative de Venosta.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) LEUCAN

CONSIDÉRANT la demande de la conseillère Joanne Mayer de supporter Leucan, un organisme qui soutient les enfants atteint d'un cancer et leur famille, en participant dans une collecte de fonds;

CONSIDÉRANT les enfants de la région touchés par le cancer;

CONSIDÉRANT que plus qu'une municipalité locale participera à cette initiative;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que cette initiative rapportera un support moral et des bénéfices concrets aux familles locales touchées par le cancer;

#77-05-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la demande de la conseillère Joanne Mayer que la municipalité appui, formellement, l'initiative « Défit têtes rasées » ;

QUE la conseillère Joanne Mayer soit mandatée d'agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de cette collecte de fonds;

QUE la conseillère Joanne Mayer lance le défi aux municipalités de Denholm, Lac-Ste-Marie, Kazabazua ainsi que Gracefield ;

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le maire, Morris O'Connor en l'absence du conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(6.2.2) ACHAT DE CALCIUM

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçu suivant une invitation par courriel, dont une de la compagnie Sel Warwick et une de la compagnie Somavrac;

CONSIDÉRANT que la proposition de Sel Warwick est de 21,53/35Kg et \$550/1000Kg tandis que celle de Somavrac est de \$23,00/Kg et de \$570/1000Kg;

#78-05-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la proposition de Sel Warwick pour \$21,53/35Kg et \$550/Kg;

PROPOSÉ PAR le conseiller Amanda St-Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.3) LIMITE DE VITESSE

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), permet à une municipalité de « fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire »;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de réglementer les limites de vitesses sur le réseau routier du territoire de la Municipalité du Canton de Low;

CONSIDÉRANT la demande de plusieurs résidents sur les chemins Fieldville et Martindale ainsi que sur le chemin Principal;

CONSIDÉRANT la présence d'une école secondaire sur le chemin Principal;

CONSIDÉRANT que le périmètre d'urbanisation inclus une partie du chemin Martindale ainsi qu'une partie du chemin Fieldville;

CONSIDÉRANT la sécurité des écoliers et les résidents dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que le chemin Fieldville est non-linéaire et plusieurs entrées/sorties résidentielles se retrouvent avant ou après des courbes ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling lors de la tenue d'une réunion de conseil régulière le 13 avril concernant la proposition d'un règlement sur les vitesses sur les chemins Fieldville, Martindale et Principal;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low s'engage à communiquer les changements de vitesses en affichant les changements sur les babillards municipaux à Brennan's Hill, Venosta et Low ainsi que sur le site web de la municipalité, la page Facebook et dans les journaux la Gatineau et le LowDown via des communiqués de presse;

CONSIDÉRANT le plan de signalisation à l'annexe « A »;

CONSIDÉRANT le plan de signalisation dans la zone scolaire à l'annexe « B »;

#79-05-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, appuyé par la conseillère Amanda St-Jean et résolu unanimement que le présent règlement numéro Low-003-2015 soit adopté et qu'en conséquence le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement LOW-003-2015 relatif aux limites de vitesse dans la municipalité de Low.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 30 km/h sur le chemin Principal dans la zone scolaire devant l'école St-Michael's;
- b) excédant 50 km/h sur le chemin Fieldville à partir de la route 105 jusqu'au chemin du Ruisseau (dans le périmètre d'urbanisation) ainsi que sur le chemin Martindale à partir du chemin Brooks jusqu'au 152 chemin Martindale;
- c) excédant 70 km/h sur le chemin Fieldville à partir du chemin du Ruisseau jusqu'à la fin;

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par la Municipalité de Low.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Avis de motion : le 13 avril 2015
Adoption du règlement : 4 mai 2015
Résolution : #79-05-2015
Publication : 4 mai 2015
Approbation du ministère : 2015
Entrée en vigueur :

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale-secrétaire trésorière

(6.2.4) DEMANDE EMPLOI QUÉBEC

#80-05-2015

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser une demande auprès du programme Emploi Québec afin d'embaucher un journalier pour les travaux publics.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.2.5) RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT que la lettre d'intérêts concernant la participation de la municipalité de Low dans un projet d'efficacité énergétique a été envoyée à Hydro-Québec, Programme des bâtiments en décembre 2012;

CONSIDÉRANT que la lettre d'intérêts a été acceptée et que la municipalité de Low a donc été admise au Programme des bâtiments en janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le Programme des bâtiments d'Hydro-Québec incluait une subvention entre \$60 et \$100 pour chaque lampadaire changé dans un réseau d'éclairage public;

CONSIDÉRANT que la municipalité devait devenir propriétaire du réseau d'éclairage public avant d'être admissible au programme;

CONSIDÉRANT qu'une étude a été effectuée par un technicien d'Hydro-Québec concernant l'achat du réseau ci-haut mentionné;

CONSIDÉRANT que le réseau a été évalué au montant de 8 961,49 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de de prévaloir du Programme des bâtiments;

#81-05-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'approuver l'achat du réseau d'éclairage public d'Hydro-Québec pour la somme de 8 961,49 \$ plus taxes afin de se conformer aux exigences du Programme des bâtiments.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3) SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Rapport est donné par la conseillère Amanda St.Jean, Présidente du comité de la Sécurité publique.

(6.3.2) CRÉDIT D'IMPÔT

CONSIDÉRANT que la commission Godbout veut abolir le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT que la disposition fiscale en question, instaurée il y a 4 ans, permet aux pompiers ayant effectué au moins 200 heures de services de demander un crédit d'impôt de 480 \$ soit l'équivalent de 16% d'un montant de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que la disparition de cet avantage pourrait compliquer le recrutement de nouveaux pompiers ;

#82-05-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU de demander à la Ministre de sécurité publique, Madame Lise Thériault de réviser sa position et de conserver cet avantage pour les pompiers volontaires ;

QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée à la MRCVG ainsi qu'aux municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau pour leur appui.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseillère Amanda St. Jean
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(6.3.3) REGROUPEMENT DES SSI (LOW, DENHOLM, KAZABAZUA, LAC STE-MARIE)

CONSIDÉRANT l'intérêt que l'on démontrée les municipalités de Low, Denholm, Lac Ste-Marie et Kazabazua dans un regroupement de service de sécurité d'incendie;

CONSIDÉRANT le succès de plusieurs regroupement dans le Québec, incluant le regroupement des SSIs dans la MRC d'Autry tel que témoigné par son directeur de service d'incendie Daniel Brazeau;

#83-05-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise une demande auprès du Ministère de sécurité publique de préparer des scénarios de regroupements des SSIs et d'inclure des modèles de financements.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR le conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(6.4) ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(6.4.2) DÉPOTOIR

#84-05-2015

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat d'une bécosse et un cabanon de Kaza Kabana pour un prix de 3 100 \$ plus taxes pour le dépôt.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.4.3) FRAIS DÉPOTOIR

CONSIDÉRANT que les frais pour transporter le contenant de matériaux de construction sont environ 1 000 \$;

CONSIDÉRANT que les frais pour déposer ses matériaux n'ont pas augmenté depuis plusieurs années;

#85-05-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU, que le conseil autorise l'augmentation des frais pour déposer des matériaux de construction dépôt municipal, à savoir : 30 \$ pour une semi-remorque et 60 \$ pour une remorque pleine.

QUE les frais soient applicables à partir du 9 mai 2015.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Joanne Mayer, présidente du Comité d'urbanisation.

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(6.6.2) SUBVENTION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low a été accepté dans le programme fédérale Placement carrière été ;

CONSIDÉRANT que le programme offre une subvention pour le salaire d'un étudiant durant l'été ;

#86-05-2015

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil embauche un étudiant pour le poste de préposé à la clientèle dans la bibliothèque à partir du mois du juin au mois d'août;

QUE le taux horaire soit fixé à 11 \$.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Vinsentin
APPUYÉ PAR le conseillère Amanda St-Jean
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(6.7) VARIA

(7) PÉRIODE DE QUESTION

1. Demande de niveler le chemin Farm
2. Demande pour un règlement sur les normes d'entretien de propriété
3. Demande de nettoyer le recyclage en arrière du bureau municipal

(8) AJOURNEMENT

#87-05-2015

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 21h

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor

Franceska Gnarowski

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »